

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF
Huitième Session ordinaire
16 - 21 janvier 2005
Khartoum (Soudan)

EX.CL/228 (VIII)

RAPPORT DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE DE L'UA
SUR LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

RESUME DU RAPPORT DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA PREVENTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de prévention des risques de catastrophes, adoptée en juin 2005 par la dixième session de la Conférence des ministres africains de l'environnement (AMCEN) et entérinée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement en juillet la même année, une réunion d'experts, suivie d'une Conférence des ministres responsables de la prévention des catastrophes dans les Etats membres de l'Union africaine, s'est tenue au Siège de la Commission de l'Union africaine du 5 au 7 décembre 2005 en vue d'examiner et d'adopter un programme d'action pour la mise en œuvre de ladite Stratégie. Il convient de rappeler que la Commission et le Secrétariat du NEPAD ont dirigé l'élaboration de cette Stratégie et du Programme dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre d'action d'Hyogo adopté par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes tenue en janvier 2005.

Quarante-un (41) Etats membres ont participé à cette Conférence qui a été présidée la République du Congo. L'Ethiopie, la Libye et le Niger étaient les premier, deuxième et troisième Vice-présidents, respectivement. Le Lesotho était le Rapporteur. La Conférence des ministres s'est penchée sur le rapport de la réunion d'experts, qui a examiné le projet de programme d'Action et y proposé des amendements, et fait des recommandations quant à sa mise en œuvre. Après examen détaillé du rapport des experts, les ministres ont adopté le Programme d'action et ont fait des recommandations concernant les cadres d'orientation et de réglementation, les dispositions institutionnelles, le renforcement des capacités, la gestion de l'information et du savoir, la mobilisation des ressources, le partenariat, le contrôle et l'évaluation en vue de la mise en œuvre du Programme.

La Conférence ministérielle a également examiné une proposition de la République Arabe d'Egypte de créer un Centre africain de prévention et de gestion des catastrophes et, pour ce faire, a recommandé que la Commission et le Gouvernement égyptien tiennent une réunion d'experts des Etats membres en vue d'analyser plus en détail cette proposition et de définir les modalités de fonctionnement, le cas échéant.

Le Rapport de la Conférence des ministres responsables de la prévention des risques de catastrophes ainsi que le Programme d'Action qui a été adopté sont soumis au Conseil exécutif, pour information.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF
Huitième Session ordinaire
16 – 21 janvier 2006
Khartoum (Soudan)

EX.CL/228 (VIII)
Annexe I

RAPPORT DE LA CONFERENCE MINISTERIELLE
SUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

**Conférence ministérielle sur
la prévention des catastrophes
7 décembre 2005
Addis-Abeba (Ethiopie)**

Min/DRC/Rpt (I)

**Rapport de la Conférence ministérielle
sur la prévention des catastrophes**

Rapport de la Conférence ministérielle sur la prévention des catastrophes

1. Contexte

La Conférence ministérielle africaine sur la prévention des catastrophes s'est tenue le 7 décembre 2005 au centre de conférence de la Commission de l'Union africaine. Elle avait été précédée par une réunion préparatoire d'experts qui s'est tenue les 5 et 6 décembre.

2. Participation

Les Etats membres ci-après de l'Union africaine ont pris part à la Conférence :

Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cape Vert, République Centrafricaine, Tchad, Comores, République du Congo, Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo, Egypte, Ethiopie, Guinée Equatoriale, Gabon, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, République de Guinée, République arabe Sahraouie Démocratique, Afrique du Sud, Sénégal, Sierra Leone, Swaziland, Tanzanie, Tunisie, Uganda, Zambie et Zimbabwe.

Les agences, organisations et institutions suivantes ont également participé à la réunion : BAD, SIPC, CEA, PNUD, PNUD/BCPR ; PNUE, OMM, UIT, OMS, OMS/WAC FAO, PAM, ICPAC, CEDEAO, UN/HABITAT, AAS ; JICA ; OCHA ; UMVOTO-Pty (Afrique du Sud) et certaines ambassades étrangères en Ethiopie.

3. Séance d'ouverture

La Commissaire de l'Union africaine en charge du développement rural et de l'agriculture a prononcé un discours de bienvenue; son allocution a été suivi par des allocutions des représentants des institutions ci-après : BAD, CEA, PNUD, PNUE, OMM, UIT, OMS et FAO. Le Ministre d'Etat de l'Agriculture et du développement rural de la République Fédérale et Démocratique d'Ethiopie a ouvert la conférence. Enfin un message du sous-Secrétaire général des Nations unies pour les affaires humanitaires et coordonnateurs de l'aide d'urgence a été lu par le Directeur de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC).

4. Election du bureau

La réunion a élu le bureau ci-après :

Président :	République du Congo
1 ^{er} Vice-Président :	Ethiopie
2 ^{ème} Vice-Président :	Libye
3 ^{ème} Vice-Président :	Niger
Rapporteur :	Lesotho

5. Examen de la proposition de l’Egypte sur la création d’un centre régional de gestion des catastrophes

Les Ministres ont examiné la proposition de la République arabe d’Egypte pour la création d’un centre régional de gestion des risques et de prévention des catastrophes et ont félicité l’Egypte pour cette l’initiative. Ils ont donné leur accord de principe pour la création d’un centre continental et ont par ailleurs suggéré la nécessité de créer des centres sous-régionaux et nationaux de prévention et de gestion des catastrophes. A cet égard, ils ont demandé à la Commission de l’Union africaine d’organiser, en collaboration avec l’Egypte, une réunion d’experts des pays membres pour analyser la proposition et pour définir les modalités de sa mise en œuvre.

6. Examen du rapport et des recommandations des experts

Considérant que l’Afrique est le seul continent dont la part de catastrophes déclarées dans le monde a augmenté au cours de la dernière décennie, en plus d’être le continent le plus vulnérable et ayant la plus faible capacité de récupération face aux catastrophes, reconnaissant que la prévention des catastrophes est une nécessité absolue si l’Afrique veut atteindre le développement durable et reconnaissant la volonté des institutions partenaires, notamment celles du système des Nations Unies (OMM, PNUD, PNUE, SIPC, UIT, FAO, OMS et CEA) et les autres telles que la BAD, d’appuyer le processus de mise en œuvre de la prévention des catastrophes en Afrique, la Conférence des Ministres en charge de la prévention des catastrophes a adopté les recommandations ci-dessous.

Les Etats membres, avec l’appui de leurs partenaires au développement devront :

6.1 Politiques et cadre de réglementation

- 6.1.1** Réviser les politiques, la législation et les stratégies en vue de fournir des lignes directrices et des orientations pour l’intégration de la prévention des catastrophes dans le plan de développement et pour définir les responsabilités de tous les acteurs impliqués dans la prévention des catastrophes ;
- 6.1.2** Faire de l’intégration de la prévention des catastrophes une priorité de développement et prendre en compte la prévention des catastrophes dans tous les programmes de développement, dans les politiques et stratégies de réduction de pauvreté;
- 6.1.3** Intégrer la question des sexospécificités dans tous les processus de prévention des catastrophes à tous les niveaux ;
- 6.1.4** Intégrer la dimension écologique dans la prévention des catastrophes en vue de réduire l’impact des catastrophes et faciliter la récupération et la réhabilitation après les catastrophes ;

- 6.1.5 Créer des cadres de réglementation, des politiques et des procédures aux niveaux national, régional et international pour une utilisation efficace des TIC, en prenant en compte les besoins spéciaux des personnes handicapées;
- 6.1.6 S'assurer qu'un réseau d'alerte rapide fait partie intégrante de la prévention des catastrophes ;
- 6.1.7 Créer un environnement favorable qui puisse motiver les investisseurs intéressés par la prévention des catastrophes;

6.2 Dispositions institutionnelles

- 6.2.1 Mettre en place des cadres de concertation nationale regroupant divers acteurs afin de réunir toutes les expériences et aptitudes requises pour assurer la prévention des risques dans les processus de développement ;
- 6.2.2 Tenir des réunions biennales des ministres en charge de la gestion des catastrophes pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités de prévention des catastrophes ;
- 6.2.3 Créer et renforcer des mécanismes nationaux de coordination de la prévention des catastrophes;

6.3 Renforcement des capacités

- 6.3.1 Intégrer la prévention des catastrophes dans les programmes scolaires à tous les niveaux pour bâtir une culture de prévention des catastrophes ;
- 6.3.2 Entreprendre le renforcement des capacités à tous les niveaux ;
- 6.3.3 Développer des banques de données, des manuels et des ouvrages pour la formation en prévention des catastrophes ;
- 6.3.4 Renforcer les Services nationaux de Météorologie et d'Hydrologie (NMHSS) et accroître l'investissement dans les systèmes d'observation, de communication et de diffusion des alertes et des prévisions ;
- 6.3.5 Créer et renforcer des capacités régionales et nationales pour l'observation, la communication et la diffusion des alertes et prévisions multirisques ;

6.4 Gestion de l'information et du savoir

- 6.4.1 Elaborer des systèmes et réseaux élargis d'alerte rapide aux niveaux national, sous-régional et continental sans négliger les technologies de pointe tels que les SIG, la Télédétection ;
- 6.4.2 Utiliser à bon-escient les médias pour la diffusion de l'information ;

- 6.4.3 Développer et intégrer des applications, solutions et services de TIC novateurs aux systèmes d'alerte rapide existants ou nouveaux tels que la télévision, la radio, la téléphonie mobile et l'Internet ;
- 6.4.4 Communiquer les alertes concernant les risques d'une manière aisément compréhensible et accessible aussi bien aux décideurs qu'au public, dans un délai raisonnable ;
- 6.4.5 Mettre l'accent nécessaire sur la gestion et le partage de l'information notamment en ce qui concerne les aspects transfrontaliers ;

6.5 Mobilisation des ressources

- 6.5.1 Allouer des ressources suffisantes à la mise en place et à la maintenance des systèmes d'alerte rapide et pour l'intégration de la prévention des catastrophes dans le processus de développement ;
- 6.5.2 Entreprendre une analyse objective pour déterminer les ressources nécessaires à tous les niveaux pour la promotion de la prévention des catastrophes;

6.6 Partenariat

- 6.6.1 Explorer les voies pour un renforcement du partenariat avec les agences des Nations unies et autres institutions pour appuyer la mise en œuvre du processus de la prévention des catastrophes afin d'atteindre des résultats concrets et probants ;
- 6.6.2 Etudier les possibilités d'établir des partenariats entre les secteurs public, privé et la société civile ;

6.7 Suivi et évaluation

- 6.7.1 Créer des mécanismes qui peuvent faciliter le suivi et l'évaluation des progrès réalisés en matière de mise en œuvre des activités de prévention des catastrophes ;
- 6.7.2 Créer un mécanisme qui faciliterait le développement et l'application des instruments normalisés.

7. Adoption du Programme d'action

Après avoir examiné le Programme d'action soumis par la réunion d'experts, la Conférence des Ministres en charge de la prévention des catastrophes a adopté ledit programme.

8. Adoption du Rapport des Ministres

La Conférence des Ministres en charge de la prévention des catastrophes a ensuite adopté le présent rapport. Le Président de la Conférence a clos les travaux.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

CONSEIL EXECUTIF
Huitième Session ordinaire
16 – 21 janvier 2006
Khartoum (Soudan)

EX.CL/228 (VIII)
Annexe II

**PROGRAMME D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA STRATEGIE REGIONALE AFRICAINE DE
PREVENTION DES CATASTROPHES**

(2006-2010)

PROGRAMME D'ACTION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE REGIONALE AFRICAINE DE PREVENTION DES CATASTROPHES

I CONTEXTE

L'Afrique est le seul continent au monde ayant connu une augmentation du nombre de catastrophes déclarées au cours de la dernière décennie. Les catastrophes naturelles, ainsi que les pertes économiques et sociales qui en résultent, sont de plus en plus fréquentes en Afrique et menacent la capacité de l'Afrique à réaliser les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et le développement durable. Outre les pertes socioéconomiques, d'importantes ressources financières et autres ressources prévues pour le développement sont affectées chaque année aux opérations de secours et de réhabilitation des populations sinistrées.

Les politiques de prévention des catastrophes et les mécanismes institutionnels existent bel et bien à différentes phases d'achèvement dans les pays africains. Toutefois, leur efficacité est limitée, ce qui explique la nécessité d'une approche stratégique pour la promotion et le renforcement de leur efficacité et efficacité en vue de renforcer les actions de prévention des catastrophes. En vue d'examiner la question des catastrophes sous tous ses aspects, l'Union africaine (UA), le Nouveau partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), la Banque africaine de développement (BAD) et la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de l'ONU pour la Région Afrique (SIPC/ONU-Afrique) collaborent depuis le début de 2003 en vue de fournir des directives et orientations stratégiques visant à intégrer la prévention des catastrophes dans les processus et programmes de développement durable.

Le processus d'élaboration d'une stratégie continentale de prévention des catastrophes avait débuté en avril 2003 par un atelier du NEPAD sur la gestion des catastrophes. Les travaux de l'atelier avaient porté sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la gestion des catastrophes en Afrique. Les conclusions de l'atelier comportaient deux volets : (a) la nécessité d'élaborer une stratégie régionale sur la prévention des catastrophes et (b) la nécessité d'élaborer un programme d'action sur la prévention des catastrophes.

En juin 2003, au cours de la « Réunion Africaine consultative sur la prévention des catastrophes en Afrique », l'élaboration d'une stratégie régionale de prévention des catastrophes en Afrique qui se déroulera en deux phases avait été décidée : (1) effectuer une étude de base en vue de définir l'état de la prévention des catastrophes en Afrique et (2) élaborer la stratégie régionale de prévention des catastrophes.

Une étude préliminaire avait été menée afin de déterminer l'état de la prévention des catastrophes en Afrique. De cette étude, il ressort que les risques de catastrophe étaient latents en raison des lacunes dans les domaines suivants : les structures institutionnelles, l'identification des risques, la gestion du savoir, la gouvernance, et les interventions en cas d'urgence.

A la lumière des préoccupations sus-mentionnées, le projet de Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes vise à contribuer à la réalisation du développement durable et à la réduction de la pauvreté par l'intégration de la prévention des catastrophes dans les politiques de développement.

Les objectifs de cette stratégie sont les suivants : (1) promouvoir l'engagement politique en matière de prévention des catastrophes (2) promouvoir l'identification et l'évaluation des risques de catastrophe (3) renforcer la gestion des connaissances en matière de prévention des catastrophes (4) sensibiliser le public en matière de prévention des catastrophes (5) promouvoir la gestion des institutions de prévention des catastrophes et (6) intégrer la prévention des catastrophes dans la gestion des mesures d'urgence. Cette stratégie propose des orientations stratégiques pour la réalisation de ces objectifs.

Au cours d'une réunion préparatoire du Groupe africain sur la prévention des catastrophes tenue en avril 2004, les grandes lignes et les principaux secteurs d'intervention avaient été examinés. Un projet de stratégie avait été examiné au cours de trois forums en mai/juin 2004, notamment : une réunion d'experts pour discuter de la stratégie, des consultations régionales africaines sur la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (CMPC) tenue en janvier 2005 ; ainsi que la première réunion du Groupe africain sur la prévention des catastrophes. Au cours de la 10^{ème} session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), une stratégie révisée avait été adoptée par les Ministres. Par la suite, la stratégie avait été officiellement reconnue lors du Sommet de l'Union africaine tenu à Addis-Abeba, Ethiopie, du 6 au 8 juillet 2004, au cours duquel un appel officiel avait été lancé pour l'élaboration d'un programme d'action visant la mise en œuvre de la stratégie par le biais des efforts conjoints de l'UA/NEPAD avec l'appui de la SIPC/ONU et la collaboration du Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) et du programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE).

A ce jour, les initiatives conjointes entre l'UA, le NEPAD, la BAD, et la SIPC/ONU Afrique ont conduit à l'élaboration d'une série de documents stratégiques avec l'appui des experts, des fonctionnaires, du PNUD/BCPR et du PNUE. Lesdits documents sont les suivantes :

1. Etude régionale sur la prévention des catastrophes ;
2. Stratégie régionale de gestion des risques de catastrophe ;

3. Directives relatives à l'intégration de la prévention des catastrophes dans les politiques de développement durable.

Le principal défi à relever est d'amener les décideurs, les responsables de l'élaboration des politiques, de la gestion des risques, les experts en développement aux niveaux sous-régional, national et communautaire à traduire la présente stratégie et ses lignes directrices en actions. Afin de répondre à ce défi, le NEPAD/UA procède à la mise en œuvre de la seconde partie de l'initiative conjointe en cours – l'élaboration d'un programme qui faciliterait le processus de mise en œuvre afin d'intégrer la prévention des catastrophes dans la planification et les activités de développement durable en Afrique.

2. But et objectifs

Le programme vise à réduire les impacts social, économique et environnemental des catastrophe sur l'économie et les populations africaines en vue de faciliter la réalisation des OMD et d'autres objectifs de développement en Afrique. Les objectifs spécifiques visent à promouvoir :

1. Une meilleure compréhension de l'impact de la prévention des catastrophes dans le domaine du développement durable ;
2. une meilleure compréhension de l'importance de la stratégie régionale pour le développement socioéconomique de l'Afrique ;
3. la connaissance de la prévention des catastrophes et la gestion de la stratégie de mise en œuvre ;
4. la capacité d'intégrer et de mettre en œuvre aux niveaux sous-régional et national la prévention et la gestion des catastrophes dans le processus de développement.

3. Mécanismes de mise en œuvre

Au cours de la phase initiale, la stratégie sera mise en œuvre par les activités mentionnées dans les paragraphes A et B ci-dessous :

A. Activités prévues pour la phase initiale de mise en œuvre de la stratégie :

- Plaidoyer et mobilisation des ressources ;
- Renforcement des capacités en matière de prévention et de gestion des catastrophes ;
- projets pilotes à petite échelle d'intégration de la prévention des catastrophes dans les programmes de développement.

B. Intégration de la prévention des catastrophes dans les programmes de développement avec l'appui de la BAD et des CER à travers:

- la promotion de l'adoption des directives visant l'intégration de la prévention des catastrophes aux niveaux régional, sous-régional, national et local ;
- l'introduction de l'évaluation des risques de catastrophe dans le processus de planification du développement économique et social ;
- l'introduction de la prévention des catastrophes dans les programmes de développement durable et l'intégration de l'évaluation des risques de catastrophe dans les critères de sélection et d'évaluation des projets et programmes de développement, de réhabilitation et de reconstruction notamment, dans les secteurs agricoles et de la construction ; ce qui permettrait de prévenir d'éventuels risques liés au développement.

4. Eléments du programme

4.1 Intercession auprès des Etats et sensibilisation du public

Sous cette rubrique, le NEPAD/UA, la BAD et la SIPC/ONU travailleront en collaboration avec les CER en vue d'instaurer un climat favorable à la mise en œuvre de la stratégie régionale et à l'adoption de lignes directrices pour la prise en compte de la prévention des catastrophes aux niveaux sous-régional, national et local.

Au niveau sous-régional, les activités de promotion seront exécutées par le biais des forums régionaux et sous-régionaux appuyés par les instruments d'information visant à promouvoir une meilleure compréhension et connaissance de la prévention des catastrophes, à sensibiliser les décideurs au plus haut niveau sur le fait que la vulnérabilité de l'Afrique aux catastrophes remet en cause son développement économique et social et que la mise en œuvre de la stratégie et l'adoption des directives sur l'intégration de la prévention des catastrophes dans les domaines du développement, de la réhabilitation et de la reconstruction constituent le plus sûr moyen d'accélérer la réduction de la pauvreté et le développement socioéconomique de l'Afrique.

Au niveau national, les CER, avec l'appui de l'UA/NEPAD, de la BAD et de la SIPC/ONU poursuivront les activités d'intercession auprès des Etats membres. Ayant conscience que la compréhension et la connaissance de ces activités par les gouvernements nationaux sont cruciales pour la réussite des actions de prévention des catastrophes, les activités de promotion seront axées sur la compréhension de la complexité des

questions relatives aux catastrophes, sur le cadre de prévention des catastrophes, et sur les avantages économiques et environnementaux de la mise en œuvre de la stratégie de prévention des catastrophes et de l'adoption des directives d'intégration de la prévention des catastrophes dans les programmes de réhabilitation, de reconstruction et de développement. Ses activités de promotion seront exécutées par le biais de forums sous-régionaux et nationaux sur la prévention des catastrophes et sur le développement durable avec un appui technique dans l'élaboration et la mise en place de plates-formes nationales de prévention des catastrophes en Afrique. Les gouvernements nationaux joueront un rôle primordial dans le domaine de la sensibilisation du public à la prévention des catastrophes et dans la mise en œuvre des mesures visant la réduction de la vulnérabilité et des risques au niveau local. L'accent sera mis sur la compréhension des concepts de base des dangers, de la vulnérabilité, des risques et des catastrophes. Une bonne compréhension de ces concepts et de leurs interconnexions permettra d'instaurer un environnement favorable au développement d'une culture de prévention des catastrophes et à la promotion de l'efficacité des politiques nationales et régionales, des stratégies et directives d'intégration de la prévention des catastrophes. Le public sera sensibilisé par le biais de matériels didactiques, des programmes radiophoniques et l'organisation d'événements publics aux niveaux communautaires et des écoles sur la prévention des catastrophes.

4.2 Renforcement des capacités

Sous cette rubrique, l'UA/NEPAD et la BAD seront chargés de diriger le processus de renforcement des compétences requises pour la mise en œuvre de la stratégie régionale et l'adoption des directives pour l'intégration de la prévention des catastrophes en Afrique, en coopération avec les CER, les gouvernements nationaux et la société civile, avec l'appui de la SIPC-Afrique de l'ONU. Afin de poursuivre les efforts du processus de renforcement des capacités, et de multiplier les activités de formation à tous les niveaux, le renforcement des capacités sera axé sur le développement de l'expertise disponible à l'échelle continentale. A cet égard, l'approche basée sur la formation des formateurs sera utilisée dans le processus de renforcement des capacités régionales, procédant du niveau régional au niveau local.

Au niveau régional, l'UA/NEPAD et la BAD joueront un rôle primordial dans l'appui aux institutions de formation, aux universités, au PNUD et à la SIPC/ONU ainsi qu'aux autres partenaires en développement dans l'élaboration de matériels didactiques pour la formation des formateurs qui seront faciles à utiliser et couvriront les besoins des CER dans leurs efforts de promotion de l'intégration de la prévention des catastrophes dans la planification et les pratiques de développement au sein des Etats membres.

Au niveau régional, la formation se fera sur la base des connaissances visant à promouvoir la compréhension, le savoir, et les compétences du personnel des organisations afin que les CER puissent faciliter la prévention des catastrophes et son intégration dans le développement des Etats membres.

Au niveau sous-régional, les CER joueront un rôle primordial dans le processus de renforcement des capacités en organisant des séances de formation pour les fonctionnaires nationaux dans leurs Etats et en s'assurant que le matériel didactique de formation répond aux besoins des gouvernements nationaux ; ce qui leur permettra de mieux comprendre la prévention des catastrophes et la vulnérabilité et d'intégrer la prévention des catastrophes dans le développement ; mais aussi de fournir une formation aux fonctionnaires au niveau local dans leurs pays respectifs.

Les CER seront appuyés par l'UA/NEPAD, la BAD, le PNUD, la SIPC/ONU et d'autres partenaires en développement.

La plate-forme nationale ou comité national, avec l'appui des formateurs qualifiés devra jouer un rôle crucial dans la coordination du processus de renforcement des capacités au sein de leurs pays respectifs, en collaboration avec les ministères de tutelle et les agences spécialisées. Ainsi, les plates-formes nationales ou comités nationaux de prévention des catastrophes auront les moyens de disposer des compétences requises pour l'utilisation des matériels didactiques de formation fournis par les organismes sous-régionaux pour répondre aux besoins spécifiques des fonctionnaires locaux sans porter préjudice à la qualité de la formation.

4.3 Projets pilotes d'intégration de la prévention des catastrophes dans le développement

Sous cette rubrique, l'UA/NEPAD et la BAD, en collaboration avec les CER encouragera les gouvernements nationaux à prendre des initiatives visant l'intégration de la prévention des catastrophes dans le développement durable tout en lançant un appel aux gouvernements nationaux et aux organisations de la société civile d'Afrique pour des propositions de projets pilotes à petite échelle. Ces projets devraient être des projets communautaires visant à démontrer dans quelle mesure la prévention des catastrophes, une des composantes des projets et programmes de développement peut contribuer à leur efficacité. Les petits projets pilotes devraient être axés sur les secteurs prioritaires des activités du NEPAD – la gouvernance, la gestion des ressources hydriques et autres ressources, la planification de l'occupation des sols, la protection de l'environnement, l'infrastructure, le VIH/SIDA et les questions sexospécifiques. Le projet ne devrait pas s'étendre sur plus de 12 mois. L'objectif de ces petits projets

pilotes est de renforcer les connaissances et les expériences en matière d'intégration de la prévention des catastrophes dans la planification et les programmes de développement qui pourraient servir à une meilleure mise en œuvre des programmes de prévention à grande échelle.

5. Résultats escomptés

- Meilleure compréhension de l'importance de la mise en œuvre de la stratégie africaine régionale de PdC et de l'adoption des directives d'intégration de la prévention des catastrophes dans le développement par les décideurs des pays africains ;
- Meilleures compétences acquises par les Africains en matière de prévention des catastrophes et d'intégration de la prévention des catastrophes dans la planification et les programmes de développement à tous les niveaux – du niveau régional au niveau local.
- Elaboration de matériel de formation qui peuvent être utilisés pour la formation à tous les niveaux en vue de répondre aux différents besoins en matière de prévention des catastrophes aux niveaux régional, sous-régional, national et local ;
- Succès et leçons tirées des projets pilotes pour une adoption à grande échelle des directives d'intégration de la prévention des catastrophes dans le développement ;
- Elaboration d'un nombre plus élevé de programmes pour une mise en œuvre de la stratégie et l'adoption des directives ;
- Meilleur environnement politique pour la mise en œuvre des stratégies et pratiques de prévention des catastrophes.

6. Partenaires

L'UA/NEPAD et la BAD dirigeront la mise en œuvre globale de toutes les activités mentionnées dans les rubriques promotion, renforcement des capacités et projets pilotes de mise en œuvre de la stratégie régionale et de l'adoption des directives d'intégration de la prévention des catastrophes, avec l'appui des agences régionales spécialisées, des organisations onusiennes et de celles de la société civile. La SIPC/ONU fournira un appui à l'UA/NEPAD et à la BAD dans le processus de sensibilisation du public en matière de stratégie régionale et de directives d'intégration de la prévention des catastrophes dans les politiques de développement au sein du public, des autorités gouvernementales et de la société civile. Les institutions régionales de formation et le PNUD fourniront un appui à l'UA/NEPAD dans le processus de renforcement des capacités en matière de prévention des catastrophes aux niveaux régional, sous-régional et national. La BAD et les CER, avec l'appui des agences spécialisées et des organisations de la

société civile, faciliteront l'intégration de la prévention des catastrophes dans les initiatives de développement durable.

7. Activités proposées pour la mise en œuvre de la stratégie

Conformément aux principes ci-dessus mentionnés, les activités proposées seront effectuées dans un délai de 5 ans sous la coordination conjointe de l'UA/NEPAD et de la SIPC/ONU qui travailleront en collaboration étroite avec les CER, les agences onusiennes et d'autres partenaires en développement. Les activités proposées dans la matrice ci-dessous visent la réalisation des objectifs prévus par la stratégie.

PROGRAMME D'ACTION DELAI D'EXECUTION : 5 ANS				
DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA PdC	RESULTATS ESCOMPTES	RESPONSABILITE	UDGET INITIALEMENT PREVU (\$EU)
1. Volonté politique soutenue en matière de prévention des catastrophes	Renforcement du lobbying et de la promotion, de la responsabilité et de l'obligation de rendre des comptes	Elaboration de matériel didactique de promotion à distribuer aux décideurs	UA/NEPAD CER Gouvernements nationaux	150.000 X 5 ans = 750.000
	Renforcement des cadres institutionnels relatifs à la prévention des catastrophes.	Nombre plus élevé de politiciens qui comprennent et s'intéressent à la prévention des catastrophes.	Société civile	
	Augmentation des ressources allouées à la prévention des catastrophes	Engagement des politiques et des décideurs en matière de PdC.		
	Renforcement des capacités des Communautés économiques régionales (CER) en vue de faciliter la mise en œuvre de la stratégie	Augmentation des ressources humaines et financières allouées à la prévention des risques de catastrophe.		

PROGRAMME D'ACTION DELAI D'EXECUTION : 5 ANS				
DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA PdC	RESULTATS ESCOMPTES	RESPONSABILITE	UDGET INITIALEMENT PREVU (\$EU)
		Appui technique fourni aux CER pour la mise en œuvre de la stratégie		
2. Amélioration de l'identification et de l'évaluation des risques de catastrophe	<p>Amélioration de la qualité des informations et des données relatives à la prévention des catastrophes</p> <p>Amélioration de l'identification, de l'évaluation et du suivi des dangers, des faiblesses et des capacités</p> <p>Renforcement des systèmes d'alerte rapide, des institutions, des capacités et des ressources, y compris des sous-systèmes d'observation et de recherche</p> <p>Promouvoir les échanges d'information et de communication entre les partenaires chargés de l'identification des risques et de l'évaluation</p>	<p>Amélioration de la qualité des interventions et des données relatives à la PdC</p> <p>Amélioration de l'identification et de l'évaluation des risques</p> <p>Amélioration de la capacité à identifier les dangers et les faiblesses et le suivi</p> <p>Amélioration des systèmes d'alerte rapide au niveau national et régional</p>	<p>UA/NEPAD</p> <p>CER</p> <p>CER et Gouvernements nationaux (je crois en l'échange d'information entre les CER)</p> <p>Société civile</p>	<p>200.000</p> <p>x</p> <p>5ans</p> <p>= 1.000.000</p>

PROGRAMME D'ACTION DELAI D'EXECUTION : 5 ANS				
DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA PdC	RESULTATS ESCOMPTEES	RESPONSABILITE	UDGET INITIALEMENT PREVU (\$EU)
	Promouvoir l'intégration et la coordination de l'identification des risques et des processus d'évaluation et d'intervention	Flux d'informations et évaluation des risques de catastrophe mieux contrôlés par les partenaires		
3. Campagnes de sensibilisation accrue sur la prévention des catastrophes	<p>Améliorer la diffusion des informations et la communication</p> <p>Promouvoir l'intégration de la prévention des catastrophes dans l'éducation</p> <p>Promouvoir le rôle des médias</p> <p>Renforcer le rôle traditionnel et local ainsi que l'expérience des autorités</p>	<p>Développement des systèmes de diffusion des informations et de la communication</p> <p>PdC incorporée dans les programmes d'éducation du tertiaire et du secondaire.</p> <p>Développement de réseaux et de partenariat avec les médias</p> <p>Activités menées en vue de la promotion du rôle des autorités locales et traditionnelles, y</p>	<p>UA/NEPAD</p> <p>CER</p> <p>Gouvernements nationaux</p> <p>Société civile</p>	<p>100.000</p> <p>X</p> <p>5 ans</p> <p>= 500.000</p>

PROGRAMME D'ACTION DELAI D'EXECUTION : 5 ANS				
DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA PdC	RESULTATS ESCOMPTES	RESPONSABILITE	UDGET INITIALEMENT PREVU (\$EU)
	Renforcer le rôle de la jeunesse et des autres groupes dans le domaine de la prévention des catastrophes	compris en matière de formation Jeunesse, femmes et personnes âgées engagées dans la PdC		
4. Améliorer la gouvernance dans les institutions de prévention des catastrophes	Harmoniser les termes et les politiques en matière de prévention des catastrophes Créer des plates-formes nationales pour la prévention des catastrophes Renforcer la décentralisation des interventions de prévention des catastrophes Accroître la participation du public dans la planification et la mise en œuvre des interventions de prévention des catastrophes	Appui pour l'harmonisation au niveau régional des termes et politiques de PdC Création de plates-formes nationales dans les CER Décentralisation de la PdC Participation du public à la promotion de la PdC,	UA/NEPAD CER Gouvernements nationaux Société civile	250.000 X 5 ans = 1.250.000

PROGRAMME D'ACTION DELAI D'EXECUTION : 5 ANS				
DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA PdC	RESULTATS ESCOMPTEES	RESPONSABILITE	UDGET INITIALEMENT PREVU (\$EU)
	<p>Sensibiliser les femmes aux politiques de prévention des catastrophes, à la législation et aux programmes</p> <p>Promouvoir la coopération et la coordination inter-Etats</p>	<p>notamment au niveau local</p> <p>Questions relatives au genre et besoins en matière de PdC ; coopération inter-pays et promotion et appui à la coopération</p>		
5. Intégrer la prévention des catastrophes dans la gestion des interventions d'urgence	<p>Promouvoir l'intégration de la prévention des catastrophes dans les stratégies de développement aux niveaux local, national, sous-régional et régional</p> <p>Préparer et diffuser les directives relatives à l'intégration de la prévention des catastrophes dans la planification et les activités de développement</p>	<p>Matériel didactique de promotion pour faciliter l'intégration de la PdC dans la planification et les pratiques de développement</p> <p>Toute consultation/formation par les CER en vue du renforcement des capacités et de l'intégration de la PdC dans les politiques de</p>	<p>UA/NEPAD</p> <p>UA/NEPAD ; BAD et CER (les directives élaborées au niveau national peuvent être traduites dans les langues de travail de l'UA)</p> <p>Gouvernements nationaux</p> <p>Société civile</p>	<p>200.000</p> <p>X 5 ans = 1.000.000</p>

PROGRAMME D'ACTION DELAI D'EXECUTION : 5 ANS				
DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA PdC	RESULTATS ESCOMPTES	RESPONSABILITE	UDGET INITIALEMENT PREVU (\$EU)
	Faciliter le renforcement de la planification des urgences et autres mesures de capacité d'intervention dans la gestion des mesures d'urgence	<p>l'UA/NEPAD</p> <p>Directives pour l'intégration de la PdC dans le développement durable dans différentes langues</p> <p>L'orientation de la gestion des interventions d'urgence en matière de prévention des catastrophes sera facilitée</p> <p>Facilitation du renforcement de la planification des urgences et autres capacités d'intervention dans le domaine de la gestion des urgences</p>		
6. Coordination et suivi de la mise en œuvre de la stratégie	Fournir un appui au Secrétariat du NEPAD dans leurs efforts de mise en œuvre de la stratégie et du	Fournir un appui au Secrétariat de l'UA et du NEPAD pour une mise en œuvre effective	SIPC/Afrique/ONU	100.000 X 5 ans = 500.000

PROGRAMME D'ACTION DELAI D'EXECUTION : 5 ANS				
DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA PdC	RESULTATS ESCOMPTEES	RESPONSABILITE	UDGET INITIALEMENT PREVU (\$EU)
	<p>programme d'action</p> <p>Coordonner le cadre des besoins prioritaires de la région</p> <p>Diriger le processus de liaison de la mise en œuvre de la stratégie avec les résultats de la CMPC</p> <p>Coordonner la collaboration avec les partenaires en développement, en vue de l'intégration de la PdC dans les programmes de développement en Afrique</p>	<p>de la stratégie et du programme d'action</p> <p>Bonne coordination des besoins prioritaires dans la région</p> <p>Liaison de la mise en œuvre de la stratégie avec les résultats de la CMPC en Afrique</p> <p>Bonne coordination de l'Intégration de la PdC dans les programmes de développement en collaboration avec les partenaires en développement stratégies sous-régionales développées en harmonie avec la stratégie et la SIPC</p>		

PROGRAMME D'ACTION DELAI D'EXECUTION : 5 ANS				
DOMAINES D'INTERVENTION STRATEGIQUE	ACTIVITES PRINCIPALES (TELLES QU'IDENTIFIEES DANS LA STRATEGIE UA/NEPAD SUR LA PdC	RESULTATS ESCOMPTEES	RESPONSABILITE	BUDGET INITIALEMENT PREVU (\$EU)
	Faciliter le développement des stratégies sous-régionales en vue d'harmoniser la stratégie et la SIPC			

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2005

Rapport de la Conference Ministerielle de l'UA sur la Reduction des Risques de Catastrophe

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3418>

Downloaded from African Union Common Repository